

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 31

COMPTE RENDU DU 20 SEPTEMBRE

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni le vendredi 20 septembre 2024 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

26 votants

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 30 du 28 juin 2024,**

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

26 votants

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 28 juin 2024.

2. **Délibération autorisant le Président à solliciter la subvention dans le cadre de l'AAP hors foyer**

Monsieur FERRE indique que Citeo lance un appel à projet qui incite au déploiement d'équipements de pré collecte permettant un geste de tri des emballages ménagers issus de la consommation nomade et que le Smidom souhaite candidater.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat.
- D'autoriser le Président à demander la subvention présentée ci-dessus.

Le Comité Syndical par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 absents, AUTORISE le Président à signer le contrat et à demander la subvention.

3. Délibération décision modificative

Monsieur Ferré indique la nécessité de rectifier le budget notamment les amortissements et les investissements.

Investissements :

Augmentation de dépenses articles 2313 chapitre 23 : +350 000€

Diminution des dépenses article 2188 chapitre 21 : -350 000€

Amortissements :

Section fonctionnement

Augmentation des dépenses 6811-chapitre 042 : +16200€

Diminution des dépenses imprévues : -16200€

Section investissement

Augmentation des recettes d'investissement 28158 chapitre 040 : +16 200€

Augmentation des dépenses d'investissement 2188 chapitre 21 : +16 200€

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative.

4. Délibération autorisant le Président à solliciter la subvention dans le cadre de l'AAP collective.

En 2024, Citeo lance un Appel à projet collecte pour accompagner les collectivités locales dans l'optimisation de leurs dispositifs de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

A ce titre, le Smidom souhaite candidater. Ceci afin de densifier son parc de colonne d'apport volontaire emballage et papier. Les collectivités lauréates devront conclure un contrat avec Citéo stipulant la description du projet et ses modalités de mise en œuvre. Les financements attribués sont calculés sur la base d'un taux de financement des dépenses éligibles dans la limite de 70% des dépenses avec un plafond de 11€ HT par habitant concerné par le projet.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat.
- D'autoriser le Président à demander la subvention présentée ci-dessus.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer le contrat et à demander la subvention.

5. Délibération création de poste Agent de Maîtrise

Il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise d'un agent au titre de la promotion interne, il convient de créer le poste correspondant à compter du 1er octobre 2024.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à créer un poste d'agent de maîtrise
- D'autoriser le Président à modifier le tableau des effectifs annexé ci-joint

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la création du poste d'agent de maîtrise et la modification du tableau des effectifs.

6. Délibération modification de règlement de collecte

Mr Ferré soumet au Comité Syndical une modification du règlement de collecte ainsi que l'autorisation d'engager des démarches d'assermentation pour deux agents du Smidom.

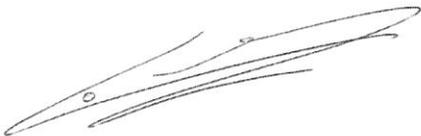
Ceci afin de permettre de dresser des contraventions de la 2 -ème classe pour les déchets déposés de façon non conformes aux règles de collecte.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à modifier le règlement de collecte.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISATION la modification du règlement.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

Paul Ferré

